



# Technicien Jardins et Espace Verts par apprentissage

*Découvrez l'alternance  
 Lancez-vous dans l'apprentissage*



## Quels métiers ?

Le titulaire de ce certificat est apte à exercer les métiers d'ouvrier hautement qualifié du paysage.

Il assure toutes les activités propres à la préparation et la conduite des chantiers d'entretien et de création du paysage (conception – veille technique – organisation du chantier – sécurité des chantiers ...)

Il participe à l'image et à la communication interne et externe au sein de la structure qui l'emploie (relation client - gestion du personnel – coût de revient des chantiers – démarche marketing ...)

Il participe au fonctionnement global de l'entreprise du paysage ou du service.

## Quelle alternance ?

Préparation du titre en deux ans. Il est possible de l'envisager sur un an selon le niveau scolaire, l'expérience et le statut.

17 semaines de formation par an avec une alternance 15 jours au CFA / 15 jours en entreprise

## Quels lieux d'apprentissage ?

Chez un paysagiste, un service technique, une collectivité locale, toute structure ayant un espace vert, un parc.

## Les plus

- 
- Des projets collectifs, des partenariats, des intervenants professionnels
  - Un module préparant le CACES
  - Un module préparant le Certiphyto
  - Une formation au plus près des réalités de la profession
  - Trois hectares d'espaces verts à entretenir et à aménager
  - Hébergement possible durant les semaines de formation

## Comment s'inscrire ?

Les pré-requis sont d'avoir 18 ans avant fin décembre de l'année d'inscription, d'avoir un niveau CAP ou une certification BEP et de signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Il n'est pas exigé d'expérience préalable, celle-ci s'acquérant au fur et à mesure du parcours. Une fois le contrat signé prendre rendez avec la direction pour un entretien.

# Contenu de la formation

1200 HEURES DE FORMATION POUR LE PARCOURS EN 2 ANS ORGANISEES AUTOUR DE 3 GRANDES UNITES DE FORMATION
<b>UNITE 1 : PREPARATION ET CONDUITE DES CHANTIERS D'ENTRETIEN ET DE CREATION DU PAYSAGE</b>
<i>Participer à la veille technique</i>
<i>Organiser et réaliser un chantier d'aménagement paysager</i>
<i>Assurer l'entretien d'un espace aménagé</i>
<b>UNITE 2 : PARTICIPATION A L'IMAGE, A LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE</b>
<i>Optimiser la relation avec les clients ou les usagers</i>
<i>Assurer le suivi technico-économique du chantier</i>
<b>UNITE 3 : PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT GLOBAL DE L'ENTREPRISE OU DU SERVICE</b>
<i>Etablir et justifier les éléments d'une étude technique avant devis</i>
<i>Analyser son activité au sein de l'entreprise ou du service</i>

## Modalités de l'examen

- **Contrôle Continu en Cours de Formation (CCF)** à raison de **6 épreuves** (pratiques ; écrites ; orales) réparties entre la classe de 1<sup>ère</sup> TJEV et de T<sup>er</sup> TJEV, puis **2 Épreuves Terminales (dossier de conception – Dossier de Synthèse des Pratiques Professionnelles)** à la fin du parcours de formation.
- Obtention du Titre **TJEV** (certificat de Niveau IV délivrée par L'Union Nationale des MFREO inscrit au RNCP) par la moyenne des lettres (ABCDE) obtenues au cours du contrôle continu et des épreuves terminales.

## Poursuite d'étude

BTSA Aménagement Paysager



BTSA Technico-commercial Vente Produits de Jardin



Différents Certificats de Spécialisation





## TARIFS

---

Toutes classes      Cotisation à l'association : 30 €

---

Repas de midi      Pas de frais de scolarité, coût de la demi-pension 20 € par semaine (4 repas) dont 8 € d'aide du Conseil Régional est déduite

---

Internat      Pas de frais de scolarité, coût de l'internat 90 € par semaine dont 38 € d'aide du Conseil Régional est déduite

---

**Etablissement privé sous contrat avec  
le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt**

[www.mfr-uzes.com](http://www.mfr-uzes.com)